



CENTRE DE DROIT ET DE POLITIQUE COMPARÉS

JEAN-CLAUDE ESCARRAS

UMR-CNRS 7318 DICE

UNIVERSITÉ DE TOULON



Tarek EL GAMLI

La protection pénale des minorités religieuses en droit comparé

sous la direction de

Madame Maryse Baudrez, Professeur des universités

Thèse soutenue publiquement le lundi 23 novembre 2015 à 9h30 à l'Université de Toulon, Faculté de droit, salle du Conseil.

Jury :

Monsieur Alioune Badara Fall, Professeur des universités, Université de Bordeaux, rapporteur,
Madame Marie-France Verdier, Maître de conférences HDR, Université de Bordeaux, rapporteur,
Monsieur Massimo Cavino, Professeur des universités, Université du Piémont oriental,
Monsieur Max Gounelle, Professeur émérite, Université de Toulon,
Madame Maryse Baudrez, Professeur des universités, Université de Toulon.

Résumé :

Les minorités religieuses représentent souvent une composante de la population et se caractérisent par leur différence religieuse qui peut les rendre vulnérables à diverses menaces. Assurer la sécurité et la stabilité des sociétés comportant des minorités religieuses impose l'adoption de dispositions spécifiques. La protection pénale représente ici le moyen juridique le plus efficace, à travers la dissuasion réalisée par les sanctions et les mesures adoptées. Cette étude vise à déterminer le fondement et la portée de ladite protection accordée à des minorités et ce, en établissant une comparaison entre deux systèmes différents devant la religion, le système religieux (libyen et égyptien) et le système laïc (français). Le Statut de la Cour pénale internationale en tant qu'axe complémentaire sera ici un élément neutre par sa position ni laïque, ni religieuse. Cette comparaison s'attachera à l'impact du système juridique adopté quant aux droits des minorités religieuses.